

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 137**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subvention allouée à deux associations de protection de l'enfance - Exercice 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
0413312731**

## PRESENTATION

Le Département a conclu des conventions avec des associations au titre de la protection de l'enfance pour mener notamment des actions de prévention auprès des jeunes en difficulté.

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions au titre de l'exercice 2016 pour les associations suivantes :

- Saint André Loisirs et Culture
- Association loisirs et culture de la Madrague de Montredon

- **Association Saint André Loisirs & Culture**

L'association est située au 1 rue Boisseau, 13016 Marseille, où se situe le lieu d'accueil des jeunes.

L'association, partenaire de l'ADDAP 13, association de prévention spécialisée, a pour objet de « prévenir et diminuer l'inadaptation sociale en général et par voie de conséquence la délinquance ainsi que les manifestations asociales des enfants et adolescents du quartier ».

L'association mène des actions de prévention auprès des jeunes du quartier de Saint André et ses alentours, à partir d'activités sportives (skate-board, surf, escalade, taekwondo), organisées les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires. Une vingtaine de jeunes est accueillie à chaque séance.

L'atelier skate accueille en moyenne 25 jeunes de 6 à 15 ans le mercredi après-midi et 12 jeunes de 10 à 15 ans le samedi après-midi.

L'atelier taekwondo réunit chaque vendredi et samedi environ 25 jeunes de 8 à 19 ans. Lors des vacances scolaires, des stages sont organisés et une quinzaine de jeunes participe aux 2 séjours organisés par l'association.

Montants précédemment alloués par le Département :

- 2013 : 27 000€ - 2014 : 27 000€ - 2015 : 27 000 €

### DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR-000161)

Pour son fonctionnement, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 89 600 €, dont une subvention de 30 000 € sollicitée auprès du Conseil départemental pour poursuivre des actions de prévention. .

Le budget pour 2016 s'établit ainsi :

- Etat : 6 000 €
- Région : 1 500 €
- Commune : 8 500 €
- CNASEA (emplois aidés) : 18 750 €

Je vous propose de lui attribuer, au titre de la politique facultative du Département, une subvention d'un montant de 24 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

**- Association Loisirs et Culture de la Madrague de Montredon**

L'association Loisirs et Culture de la Madrague de Montredon, située au 16 boulevard de la Verrerie - 13008 Marseille, a pour objet « la prévention de la délinquance, des conduites à risques, des risques d'exclusion et l'organisation de toutes activités pouvant servir ses buts ».

Elle est animée par un réseau de bénévoles habitant le quartier de la Verrerie. Elle dispose également de la présence d'un animateur, détaché du centre social voisin Mer et Colline, qui assure l'essentiel du travail éducatif et social.

L'association mène une activité d'accueil informel d'adolescents et de préadolescents tous les soirs de la semaine et le mercredi toute la journée, une action d'accompagnement scolaire tous les soirs en semaine de 17h à 19h regroupant 10 à 13 collégiens par séance, met en place des ateliers artistiques et organise des activités sportives.

Montants alloués par le Département :

- 2013 : 13 000 € - 2014 : 13 000 € - 2015 : 13 000 €

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR-000165)

Afin de prévenir les conduites à risques des jeunes sur le quartier, l'association propose de renforcer son partenariat avec l'AMPTA (Association méditerranéenne de prévention des toxicomanies et des addictions), tout en poursuivant ses activités habituelles de soutien scolaire, d'ateliers et de sorties éducatives.

L'association a établi un budget prévisionnel d'un montant total de 27 000 €, et sollicite pour son fonctionnement une subvention de 15 000 € auprès du Département.

Le budget pour 2016 s'établit ainsi :

- Etat : 4 000 €
- Région : 2 000 €
- Aides privées : 3 700 €

Je vous propose de lui attribuer, au titre de la politique facultative du Département, une subvention d'un montant de 12 000 € qui fera, en cas d'accord, l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 36 000 € sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 6574 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions de fonctionnement aux associations	65- 51- 6574	36 000 €

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous saurai gré de bien vouloir :

- fixer à 36 000 € le montant total des subventions de fonctionnement allouées au titre de l'exercice 2016 à deux associations selon la répartition mentionnée dans le rapport ;
- m'autoriser à signer avec chacune des associations bénéficiaires la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention-type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL